2ème Edition EXPO les Villes en mouvement – vers une ville en mutation
Débat du 22 juin 2011 – Marseille, Maison de l'Architecture et de la Ville

MARSEILLE, UNE DIMENSION NOUVELLE POUR LA NATURE DANS LA VILLE

En présence de :

- **Claude VALLETTE**, Conseiller Municipal délégué à la Coopération Métropolitaine et à l'Urbanisme, Président de la Commission Aménagement de l'espace Marseille Provence Métropole, Président de l'Agence d'urbanisme de l'agglomération marseillaise (AGAM)

Entouré de :

- **Charles DAUBAS**, Directeur du projet Euromed 2 et urbaniste à l'Agence François LECLERCQ ;
- **Jean-Louis KNIDEL,** Directeur Associé de l'Agence APS (lauréate du projet d'aménagement du Fort Saint-Jean) ;
- **Jean-Yves MIAUX**, Directeur Général Adjoint de Marseille Aménagement ;
- **Laurent MERIC,** Directeur Général Adjoint à la Ville de Marseille, en charge de l'Aménagement Durable et de l'Urbanisme à la Délégation Générale Ville durable et Expansion.

Débat animé par :

- **Hedwige de PENFENTENYO**, Directeur-Fondateur de FIMBACTE.

INTRODUCTION

André JOLIVET

Nous sommes très heureux d'accueillir pour la deuxième fois Hedwige de Penfentenyo et Fimbacte dans cette Maison de l'Architecture et de la Ville. En mars 2006, notre premier débat était consacré aux grandes orientations et innovations de la démarche Développement Durable. Le débat de ce soir, consacré à la nature dans la ville, sera lui aussi particulièrement intéressant puisqu'il nous permettra d'entendre des intervenants de grande qualité qui illustreront leurs propos par les projets menés dans notre belle ville de Marseille.
Rappelons que cette Maison, qui abrite tout au long de l'année des débats, des expositions et des conférences, recevra bientôt une exposition réalisée par la Maison de l'Architecture de l'Ile-de-France sur le thème du logement d'habitation et intitulée "Vu de l'intérieur". Puis, en octobre et novembre, une autre exposition sera plus particulièrement orientée vers les jeunes scolaires, et un programme à moyen terme sera ensuite publié.
Mais d'abord, place à Claude Vallette, à Hedwige de Penfentenyo et à nos intervenants d'aujourd'hui...

Claude VALLETTE

Merci à vous tous, amis professionnels du cadre de vie, pour avoir répondu à notre invitation. Merci à vous, André Jolivet pour avoir créé cette Maison, lieu de rencontre privilégié entre urbanistes et architectes, et dont la réputation n'est plus à faire. Merci également à vous, Hedwige, et à votre équipe de Fimbacte, pour votre fidélité à notre ville et pour nous donner l'occasion de nous réunir sur un thème qui nous passionne tous, celui de la nature dans la ville.
Que nous apprend l'histoire des hommes ? Qu'après avoir quitté un abri naturel – la grotte – ils se sont ensuite regroupés derrière des palissades, puis des murailles. Les rapports de l'homme avec la nature se sont d'abord conjugués sur le registre des dangers (l'eau, la pluie, le froid et la neige, etc.) dont il fallait protéger famille et biens. Sans oublier, bien sûr, le danger représenté par les tribus ou populations voisines...
En fait, même si la suppression des murailles de nos cités est assez récente, notre cadre d'habitation a bien changé : la moitié de la population du monde vit aujourd'hui dans des villes, en attendant les 80 % de citadins que l'on nous promet pour la moitié de ce siècle. Et, au moins pour les pays développés, notre rapport à la nature est devenu bien différent : si Alphonse Allais disait déjà que l'idéal serait de construire les villes à la campagne, nous poursuivons maintenant le raisonnement en souhaitant faire entrer un peu de campagne dans nos villes.
Quoi qu'il en soit, la question de la nature dans la ville est bel et bien posée...

Elle est évidemment au cœur du débat concernant l'évolution de Marseille, la métropolisation des territoires qui composent notre Communauté Urbaine, la transformation des POS en PLU et la création d'un schéma

de cohérence à l'échelle de Marseille Provence Métropole.
En quelques mots, voici nos grandes orientations :
- Il s'agit d'abord de maintenir et de renforcer le dynamisme économique et humain de notre territoire. Car savoir profiter de la mer et du soleil n'interdit pas d'avoir l'ambition de donner à Marseille un avenir à la hauteur de son prestigieux passé.
- Mais il n'est pas question de recréer ce dynamisme par n'importe quels moyens et dans n'importe quelles conditions, par exemple sans respecter les règles du développement durable. Il faut lutter contre l'étalement urbain, reconstruire la ville sur la ville, et créer des formes urbaines permettant de l'intensifier. Ce qui implique évidemment, pour rendre cette densification acceptable, de faire entrer et d'organiser la présence des végétaux et de l'eau dans la ville.
- Par ailleurs, cette relation entre le développement et les choix urbanistiques, nous obligera à trouver des solutions pour résoudre la question essentielle de la mobilité, domaine dans lequel Marseille à un tel retard que le seul choix sera, en complément à l'extension du réseau routier, de développer les modes de circulation alternatifs à l'automobile... ou d'arrêter de lancer de nouveaux chantiers de construction.
- De plus, on pourra bien imaginer et mettre en œuvre tous les projets possibles, y compris sur le thème des nouvelles technologies, il n'est pas question d'oublier que Marseille est avant tout un port, et que la moitié de son territoire est constitué par la façade maritime de la ville. Tout ce qui se fait de grand à Marseille, à commencer par le projet Euro Méditerranée, tient compte de ce fait historique et géographique.
- Également, toute cette évolution ne pourra s'imaginer que dans un radical changement d'échelle. On pourra penser et dire tout ce que l'on voudra de la mondialisation, celle-ci s'impose à tous, et l'activité d'une ville devient aujourd'hui celle du territoire entier, avec les besoins en mobilité que cela implique. Sachant que le territoire de Marseille représente les deux tiers du département, on imagine combien le manque d'infrastructures de transport peut être pénalisant pour tous les agents économiques.
- Enfin, pour revenir au sujet qui nous réunit aujourd'hui et en cette année de la biodiversité, nous devons être attentifs à tous les marqueurs de l'environnement et du changement climatique. Notre ville a toujours connu une extension assez atypique, non pas en cercles concentriques comme beaucoup d'autres cités, mais "en archipel", ou "en doigts de gant", le long des vallées et des voies de communication. Une évolution qui a permis à la fois d'intensifier certaines zones et d'en protéger d'autres, et d'aboutir en définitive à un système maintenant une certaine qualité de la vie.
- Au total, nous essayons d'aller au maximum dans les bonnes directions de la qualité et du développement durable et, si quelques critiques peuvent être méritées ici ou là, d'éviter les erreurs les plus graves. Le débat d'aujourd'hui vous donnera une idée des réalisations dont nous tirons une fierté somme toute assez légitime.

EURO MED, PHASE II :
LE PARC DES AYGALADES, "COUTEAU SUISSE" DES FONCTIONS ANTHROPIQUES !

Charles DAUBAS
Le projet Euro Med, qui porte la dynamique du développement de Marseille, en est aujourd'hui à sa phase II, dont un élément central est représenté par le parc des Aygalades.
Nous sommes lauréats de ce projet de "coulée verte" depuis près de deux ans, et le réalisons en collaboration avec les agences Marciano, Sbriglio et TER, ainsi que le cabinet d'ingénierie SETEC.

Il faut d'abord savoir que le périmètre d'Euro Med, et en particulier celui d'Euro Med II qui se trouve en partie Nord, est un territoire de 170 ha situé en face du port industriel. L'approche de ce projet quant au rapport du site avec la nature nous a évidemment posé questions :
- Il nous fallait d'abord remédier à une sorte d'iniquité territoriale puisque le Nord de Marseille ne compte que 2,5 m² d'espaces verts par habitant, contre 5 m² au Sud de la ville.
- Il fallait aussi prendre en compte un fait naturel oublié par l'histoire de l'urbanisation : les deux bassins versants du ruisseau des Aygalades et du ruisseau de Plombières se rejoignant sur le territoire de l'extension. Ces deux ruisseaux, notamment celui des Aygalades, ont été busés et, petit à petit, oubliés. Ainsi, descendant de la chaîne de l'Étoile, ce dernier passe sous la gare de fret du Cannet et on en retrouve seulement la trace, ici ou là, sous la forme d'un regard qui en rappelle encore l'existence. Notre proposition a donc été de remettre ce ruisseau à ciel ouvert, notamment par la création d'un parc "en creux" qui présente l'avantage de pouvoir accueillir les crues de ces ruisseaux, lesquelles sont particulièrement rapides lors des pluies d'orages. Nous avons ainsi réalisé un parc en capacité d'accueillir même les crues centennales dues aux pluies massives et de protéger l'ensemble du quartier de toute inondation.
- Après la gestion de l'eau, la deuxième contrainte était celle de la co-visibilité : pour que l'horizon offert par ce parc constitue un vrai patrimoine commun à tous les quartiers entourant l'extension ou même situés à l'extérieur, nous voulons inventer un grand parc en réseau qui irait du massif de l'Étoile (où un GR permet de

suivre le cours du ruisseau des Aygalades) jusqu'à la mer, en passant par le cours d'Anthoine (qui porte la tour CMA-CGM, et que nous allons piétonniser et rendre beaucoup plus vert qu'il ne l'est aujourd'hui), le parc Bougainville, le parc Billoux (qui existe déjà) et la Viste.
De plus, nous proposons d'ouvrir vers le parc la cité Bellevue, aujourd'hui bien mal nommée puisqu'elle est tout à fait enclavée, ainsi que le village des Crottes qui est aujourd'hui barré par la gare de triage et le métro aérien.
De même, bien qu'il soit en dehors du cadre de notre étude, le village du Cannet pourrait également bénéficier du projet puisque nous essayions de conserver ses trames et d'ouvrir des vues vers le futur parc. Donc, en fait, la perception recherchée se fera de beaucoup plus loin que le seul périmètre de l'extension.
Enfin, tout au Nord, la place de la Cabucelle est très importante puisqu'elle sera demain un véritable pôle de transports en commun. Nous tenons donc à l'ouvrir également au maximum pour qu'elle devienne un vrai espace public donnant sur ce grand parc.

Mais revenons à ce que nous appelons la "nouvelle histoire anthropique" de ce parc, c'est à dire sa nouvelle histoire naturelle née de celle du ruisseau des Aygalades, et qui lui donnera au profit de la ville une importante fonction hydraulique.
- L'idée a d'abord été de rendre le quartier non inondable en contenant les crues du ruisseau sur l'emprise du futur parc. Mais s'est alors posée la question de savoir comment gérer les variations du niveau de l'eau à l'intérieur de celui-ci. Nous avons donc décidé d'y créer des biotopes différents selon le niveau de leur installation, et qui seront adaptés à leur plus ou moins grande fréquence d'inondation. Le parc sera organisé pour tenir compte des différences d'ensoleillement entre sa façade Est, plus humide, et sa façade Ouest, plus sèche en raison du soleil de l'après-midi.
- Autre fonction anthropique du parc : en faire un outil de dépollution. L'eau du ruisseau des Aygalades est en effet assez souillée, et notre intention est que ce parc en dépollue une partie, notamment par utilisation de la technique de phyto-restauration, laquelle est aujourd'hui assez souvent utilisée, mais rarement à aussi grande échelle. L'idée est alors d'utiliser cette eau, notamment pour l'arrosage du parc. Ainsi, ce dernier aura une certaine autonomie : il récupérera les eaux du ruisseau des Aygalades, les dépolluera, les utilisera, puis les rejets seront ensuite eux-mêmes dépollués.
- De plus, le parc agira comme un ouvrage bioclimatique. Tous les urbains subissent les phénomènes d'îlots de chaleur : le contexte général de réchauffement climatique est en effet encore plus ressenti en ville où les surfaces imperméabilisées et macadamisées emmagasinent et rejettent la chaleur, ce qui aboutit à des augmentations de température de l'ordre de 4 à 6 degrés par rapport à des milieux moins minéraux. Nous proposons donc que le parc diminue cet effet d'îlot de chaleur, et les modélisations établies en collaboration avec la SETEC nous permettent d'espérer un abaissement de 4 degrés de la température de l'ouvrage et des secteurs environnants.
- Enfin, dernière fonction très importante, ce parc devra connaître une hyperdensité d'usage. Il ne sera pas seulement organisé pour constituer un cadre esthétiquement agréable, mais aussi dans un but récréatif (par différents équipements sportifs et pédagogiques), et même de production potagère puisque nous voulons y installer des jardins familiaux.

ZAC "LES HAUTS DE SAINTE MARTHE" : LE RESPECT SCRUPULEUX D'UNE CHARTE DE QUALITE ENVIRONNEMENTALE.

Jean-Yves MIAUX

Alors que le projet des Aygalades a pour but de faire entrer la nature dans la ville, le projet Sainte-Marthe vise plutôt à "bien" implanter la ville dans la nature !
Car nous travaillons ici sur un site privilégié : le 14ème arrondissement, au Nord-Est de Marseille, un domaine protégé du mistral et possédant des éléments de patrimoine remarquables, notamment des bastides, ainsi que des chemins de traverse marquant le territoire.
Ce dernier est bordé au Nord par le canal de Marseille, mais aussi par des collines très marquées (avec des pentes de 5 à 10 %) dont les thalwegs déversent dans les vallées l'eau de pluies parfois très abondantes. Le régime hydraulique du lieu a donc imposé l'organisation de bassins de rétention sous la forme de parcs paysagers. De plus, la Ville a décidé de développer sur ce territoire une démarche d'écoquartier en y déclinant la Charte Qualité Marseille.
Le développement qui a été imaginé se regroupe autour de trois centralités : la centralité Mirabilis, la centralité Santa Cruz et la centralité des Bessons. Ainsi, sur une superficie totale de 150 hectares, 50 hectares ont été préservés au titre du patrimoine et des espaces verts existants, 25 hectares d'espaces verts nouveaux ont été créés, et les 15 hectares de voiries ont évidemment été maintenus. Seuls les 60 hectares

restants (soit environ 40 % de l'ensemble) ont été urbanisés pour y construire environ 2800 logements, des commerces et activités de proximité, ainsi que des équipements publics. C'est donc un véritable quartier neuf qui se construit au Nord de Marseille.

Des principes généraux très rigoureux

Pour préserver la qualité originelle du site, nous avons mené notre action d'urbanisation selon une approche novatrice car appuyée sur la Charte Qualité Marseille dont les 7 domaines de vigilance reprennent eux-mêmes comme autant de défis le Plan Climat adopté en 2007 par notre Conseil Municipal :
- le management environnemental du projet,
- la qualité de l'air et la lutte contre le changement climatique,
- la gestion rigoureuse de l'eau domestique et des eaux pluviales,
- la qualité acoustique et la lutte contre les nuisances sonores,
- la qualité des constructions et le choix des matériaux,
- la gestion des déchets et la propreté urbaine,
- la diminution des nuisances de chantiers.

Pour décliner cette Charte selon une approche globale d'écoquartier, nous avons établi un cahier d'objectifs environnementaux quantifiés, avec des indicateurs de performance permettant d'aboutir à des documents de travail réalistes. Nous avons également désigné un AMOQE (Assistant Maîtrise d'Ouvrage Qualité Environnementale) : la société Prévention Consultant, et mis en place une équipe constituée des Services Techniques Municipaux, ainsi que d'un paysagiste (le Cabinet Larue) et d'une agence d'urbanisme (L'AGAM) qui avaient tous deux travaillé très en amont sur ce dossier.

Et, pour faire bonne mesure, nous avons jugé indispensable d'ajouter un huitième défi – la préservation du capital nature et la gestion des paysages – aux 7 défis précédemment énoncés. Celui-ci est ainsi décliné selon la démarche suivante : en chapeau, la Charte Qualité Marseille qui fixe les objectifs généraux et des prescriptions environnementales ; puis celle-ci est mise en œuvre selon une grille d'analyse qui non seulement s'impose à chaque promoteur opérant sur la ZAC, mais est également applicable pour tous les travaux de voirie, de réseaux divers et d'espaces verts que nous (c'est à dire Marseille Aménagement) menons directement en qualité de concessionnaire de la ZAC.
Cette procédure s'applique donc aux infrastructures, mais aussi aux constructions, et chaque défi comprend 4 axes d'action imposés par notre cahier des qualités environnementales : les enjeux et les diagnostics, la situation particulière des Hauts de Sainte-Marthe, les exigences particulières liées au site, et enfin un volet subventions afin que les participants sachent comment leurs opérations seront financées.
Par exemple, concernant la lutte contre le réchauffement climatique (défi N° 2), nous expliquons les enjeux, les diagnostics relatifs au lieu, les domaines de notre action compte tenu de la situation particulière du territoire de Sainte-Marthe. Les exigences à satisfaire seront alors de favoriser les modes de déplacements "doux" en alternative à l'automobile, et de concevoir des bâtiments économes en énergie aussi bien à la construction qu'à l'usage.

Les réalisations peuvent être classées selon trois niveaux de performance : niveau "de base", niveau "performant", niveau "très performant". Sur les 8 défis à relever, promoteurs et constructeurs doivent satisfaire au moins à 7 exigences de base et choisir un domaine où ils sauront être performants ou très performants. Pour mémoire, concernant la consommation énergétique des bâtiments, la Charte établie en 2007 (avant le Grenelle de l'Environnement) classait comme "très performant" ce qui correspond aujourd'hui au label BBC. La Charte est aujourd'hui en procédure de révision pour que le niveau de base corresponde à la norme BBC, que le niveau "performant" corresponde aux bâtiments passifs, et que le niveau "très performant" corresponde aux bâtiments à énergie positive.

L'application au capital-nature

Sur l'aspect qui nous occupe aujourd'hui – le capital nature - les enjeux de la ZAC de Sainte-Marthe ont été bien identifiés.
Il fallait d'abord conserver le caractère historique et architectural de Sainte-Marthe, avec son patrimoine bâti constitué de bastides et autres maisons de maître, notamment sur la colline Mirabilis. Nous avons donc, par exemple, porté une grande attention à la bastide Montgolfier et à la ferme pédagogique de la ville de Marseille qui y est implantée. Il fallait également offrir une qualité de vie aux habitants en conservant le caractère calme et verdoyant du site. Enfin, il s'agissait de préserver la faune et la flore du secteur pour permettre un bon fonctionnement des écosystèmes et lutter contre les inondations, notamment par les bassins de rétention configurés en parcs paysagers.
Nous exigeons l'intervention d'un paysagiste dans toutes les opérations publiques et privées. De même, nous imposons l'établissement d'un plan-masse environnemental, la réintégration des arbres sains dans le

programme, et interdisons l'introduction de plantes invasives, ce qui oblige à utiliser des plantes méditerranéennes adaptées au climat du territoire des Hauts de Sainte-Marthe.
En résumé, chaque opérateur s'engage à respecter rigoureusement la Charte de Qualité environnementale, cet engagement étant matérialisé par une fiche qu'il dépose en même temps que sa demande de permis de construire et que nous contrôlons en concertation avec l'Assistant Maîtrise d'Ouvrage.

Claude VALLETTE
D'un point de vue chronologique, le projet Sainte-Marthe a permis la mise en œuvre concrète d'une réflexion qui avait abouti à la Charte Qualité Marseille, établie en vue d'imposer une démarche de construction conforme à tous les aspects du développement durable.
Même si cet écoquartier a démarré dans des conditions difficiles (au moment d'une crise économique qui a quelque peu ralenti son avancement), il nous permet aujourd'hui d'aller encore plus loin dans nos réflexions sur l'équilibre à respecter entre densification de certaines zones et protection d'autres zones.
Ainsi, la protection des terres agricoles est une des préoccupations communes du SCOT et du PLU de Marseille. Il n'y a, en effet, plus de zone agricole sur l'ensemble du territoire, à l'exception du plateau de la Mûre. Nous souhaitons donc remettre quelques zones en exploitation, non pas parce que nous croyons que cela va bouleverser l'agriculture locale, mais pour redonner à un certain nombre de jeunes paysans la possibilité de s'installer et de permettre à la Chambre d'Agriculture de réorganiser une agriculture de proximité, toujours dans le souci du lien entre population et nature qui caractérise les actions menées sur les Hauts de Sainte-Marthe. La démarche sera la même sur Bessons-Giraudy, un secteur proche et un peu plus à l'Ouest où nous avons la possibilité de préserver au moins trois ou quatre zones pour les consacrer à l'agriculture péri-urbaine.

Au total, nous sommes ici tous très fiers que le projet EuroMéditerranée ait permis à la Ville de Marseille d'être récompensée par le label "écocité". Et même si certains aspects méritent d'être améliorés (voire corrigés), les instances qui nous ont décerné ce label l'ont fait en toute connaissance de cause et au vu de l'ensemble du projet. Soyons sûrs que l'impulsion est donnée, et que désormais le mouvement ne pourra que se poursuivre.
Au cours de mes nombreuses (très nombreuses, hélas !) années consacrées à l'urbanisme marseillais, je me suis beaucoup battu pour que soit enfin inscrit au PLU, en 2000, un parc intégré dans EuroMéditerranée... et qui a depuis toujours été repoussé d'année en année.
Ce parc est aujourd'hui possible, il est même en cours de réalisation, et il n'est désormais plus question de supprimer quoi que ce soit à votre projet et dans le périmètre que vous avez défini. Un complément était même prévu sur un espace libre dans les docks : si jamais on vous demande de remettre en cause quoi que ce soit, je vous assure que vous aurez mon soutien absolu !

RENOVATION DU CENTRE-VILLE : LA NATURE COMME ELEMENT STRUCTURANT

Laurent MERIC
Permettez-moi d'abord de vous demander d'excuser Domnin Rauscher Directeur de l'Aménagement durable et de l'urbanisme de la Délégation Générale Ville durable et Expansion qui se réjouissait de participer à ce débat mais n'a pu se joindre à nous pour des raisons impératives. Il m'a demandé également de remercier en son nom la Maison de l'Architecture et de la Ville, ainsi que Fimbacte, de nous avoir invités car il sait combien ce dialogue avec les architectes et les professionnels du bâtiment et avec les usagers est une des ambitions permanentes de notre structure.
D'abord, un mot de présentation : la Direction de l'Aménagement Durable et de l'Urbanisme a évidemment pour vocation de mettre en œuvre les objectifs municipaux en matière d'aménagement et d'urbanisme, notamment sous la conduite de Claude Vallette dont vous connaissez la compétence et la passion.
La nature occupe évidemment une place essentielle parmi les grandes missions de la Direction de l'Aménagement Durable. Et il faut même souligner, en cette période de révision du PLU, que cet enjeu passionnant est particulièrement pris en compte dans tous ses aspects.
Il a déjà été dit combien Marseille possède des espaces naturels exceptionnels qu'il est indispensable de protéger. La mer et les rivages y occupent évidemment une place privilégiée, mais les collines constituent aussi un patrimoine naturel très remarquable. Les rapports des espaces naturels avec l'urbanisation, la sauvegarde des piémonts, le maintien des franges sont des thèmes qui font l'objet d'une particulière attention dans le cadre de cette révision.
Ce qui n'empêche d'ailleurs pas des thèmes nouveaux d'apparaître dans les documents d'urbanisme pour prendre en compte ces espaces : je pense notamment aux notions de bio-diversité, de "trames bleues" et de "trames vertes" liées aux exigences nées de nouvelles pratiques des citadins.

Comme Claude Vallette l'a exprimé avec humour, il y a une espèce d'utopie dans le lien entre la ville et la nature, et notre société travaille vraiment, avec ses partenaires de la CUM et de l'Agence d'Urbanisme, dans le cadre de cette utopie fondatrice qui est, en définitive, extrêmement génératrice d'idées nouvelles.
Encore que cette prise en compte de la nature dans le cadre du PLU ne doive pas nous faire oublier la prévention des risques naturels. Comme le souligne volontiers Claude Vallette, la nature n'est pas toujours notre tendre amie ! Elle sait parfois se montrer hostile et le PLU doit prendre en compte ces événements naturels toujours possibles que sont les incendies, les mouvements de terrains, les risques de submersion marine, les risques de feux de forêts, etc.
Cet empilement de protections et de risques fait donc aussi partie de l'enjeu de la révision du PLU vis-à-vis de la notion de nature, et il en est bien tenu compte dans le projet municipal.
Cependant, il ne s'agit pas pour nous de considérer ces thèmes comme un empilement de contraintes, mais de bâtir notre projet en tenant aussi compte de ces éléments naturels qui l'enrichissent au même titre que tous les éléments qui constituent le paysage géographique, humain et économique de Marseille et de sa région.
Les opérations menées en centre-ville s'intègrent évidemment dans l'ensemble des projets du territoire, avec la même ambition de passer à la vitesse supérieure et d'avoir une approche plus globale et plus respectueuse de l'environnement.
En effet, les opérations qui ont été menées au cours des deux ou trois dernières décennies sur le patrimoine du centre-ville (ou plus exactement des centres-villes car il y en a en réalité plusieurs) étaient toutes liées aux procédures applicables à cette époque, qui étaient elles-mêmes adaptées à chaque cas de figure ou à chaque mode d'usage du bâti ancien de cœur de ville. Elles ont donc toutes présenté le même inconvénient d'être spécifiques et de ne pas pouvoir être reproductibles en vue de faire évoluer tous les tissus urbains existants.
A l'opposé, l'opération Grand Centre-Ville qui est aujourd'hui conduite vise à porter une vision et une action généralisables à des ensembles immobiliers plus vastes et notamment sur des ilots entiers. Nous avons ainsi repéré un certain nombre d'ilots particulièrement dégradés dont le traitement ciblé aura nécessairement un effet d'entraînement sur le traitement des ilots voisins. De plus, sous les effets conjugués du projet EuroMed et de tout le développement urbain de ces dernières années, le projet dépasse aujourd'hui largement le périmètre du seul centre-ville.
Notre méthode de travail peut se résumer ainsi : Nous repérons d'abord un certain nombre d'îlots particulièrement dégradés (et dont le traitement ciblé doit permettre des effets d'entraînement sur les ilots avoisinants). Puis, au-delà de ce repérage, nous effectuons un diagnostic de toutes les situations constitutives d'un ilot urbain, et cela dans des domaines extrêmement divers. Cette approche permet bien entendu d'avoir une vision purement technique de l'état du bâti, mais aussi une vision foncière sur le statut patrimonial des propriétaires, une vision sociale sur les habitants du lieu, et enfin une vision urbaine sur le positionnement de l'ilot par rapport à la ville. Ce n'est qu'au terme de cette approche globale et de l'examen des différentes hypothèses d'intervention envisagées que nous estimons pouvoir apporter une réponse motivée quant aux travaux à effectuer.
La nature y est évidemment prise en compte, et cela sous deux aspects : d'une part, la relation à l'espace public dans les ilots, c'est à dire la manière dont ces espaces publics qui sont des éléments constitutifs de ces ilots peuvent contribuer au confort urbain par un retour (et un respect) de la nature en ville ; et d'autre part, la reconquête des cœurs d'ilots.
Le projet EuroMed permet de se rendre compte comment la notion d'éco cité peut réintroduire la nature en ville. Il n'est pas douteux que, en travaillant sur le cœur même des ilots existants, nous puissions également lui restituer une large place.

AU FORT SAINT-JEAN : UN PARCOURS PAYSAGER EN 16 TABLEAUX

Jean-Louis KNIDEL
Pour mener à bien le projet de jardin-promenade dans le fort St Jean, dont la phase d'étude est déjà engagée - l'échéance de 2013 est très proche ! - l'agence APS (basée à Valence) s'est entourée d'une équipe pluridisciplinaire : *Régis Clouzet,* concepteur lumière ; Sitétudes, bureau d'études techniques basé à Marseille ; *Olivier Filippi*, pépiniériste spécialiste des espèces méditerranéennes ; et enfin *Véronique Mure*, botaniste.
Le projet a d'abord fait l'objet d'un concours lancé en 2010 par le Ministère de la Culture. Le site est en effet classé monument historique et placé sous l'autorité de ce ministère de tutelle. Tous les travaux qui vont s'y effectuer devront donc tenir compte de cette caractéristique de patrimoine à protéger, avec toutes les précautions que cela implique. *L'*Architecte des Bâtiments de France qui en assure une rigoureuse surveillance au nom de la DRAC, nous fait l'honneur d'être présent parmi nous aujourd'hui.

La commande initiale consistait en une promenade-jardin dans le site du Fort Saint-Jean. Mais il nous est très vite apparu que notre intervention serait de nature très contextuelle parce que, même s'il est de taille assez limitée, le lieu est d'abord très emblématique par son histoire, par sa situation, et par sa relation avec Marseille, avec la mer et avec ses horizons.
D'abord parce qu'il est fortement relié au développement dans l'espace-temps du projet EuroMéditerranée, selon un axe Nord-Sud avec la reconquête de la façade maritime et la reconquête du Vieux-Port.
Mais aussi parce que c'est un endroit qui convoque l'histoire et la géographie. Le Fort Saint-Jean est d'abord le lieu d'arrivée des Phocéens à Marseille, sur ce promontoire qui raconte aussi la géographie de Marseille puisqu'il est à côté de la butte Saint-Laurent qui elle-même s'enchaîne avec la butte des Poulains et la colline des Carmes qui s'avancent dans Marseille jusqu'à aller rejoindre ce qui deviendra la Gare Saint-Charles. Après les Grecs, il verra l'arrivée des Romains, puis l'installation de la Commanderie des Chevaliers de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem au XIIème siècle, et au fil du temps la construction de la tour du Roi René, puis de *la tour du Fanal* et ensuite des fortifications de Vauban qui isoleront physiquement l'ouvrage de la butte Saint-Laurent et de son église située à l'extrémité du quartier du Panier.
Il est ainsi possible d'avoir une vue d'ensemble du fort depuis la Tour du Roi René et, en se retournant simplement, de découvrir ce véritable rapport physique et esthétique qui s'établit entre le fort Saint-Jean, le Vieux Port, la ville, la mer et cet immense amphithéâtre de reliefs constitué par le massif de la Nef, le massif de l'Etoile, le Garlaban, et toute cette géologie qui assoit la situation d'une ville tournée vers la mer. En d'autres termes, un rêve de paysagiste...

Parmi les éléments caractéristiques du site, on peut remarquer en arrière-plan du fort, l'architecture du MUCEM en construction, avec sa passerelle qui est aujourd'hui en place alors qu'une seconde passerelle est en projet pour relier le fort Saint-Jean au parvis de l'église Saint-Laurent pour établir une liaison directe avec l'altimétrie de la ville .
Deux coupes sont intéressantes à observer parce qu'elles racontent la constitution et la morphologie de ce fort. La coupe longitudinale Nord-Sud permet d'apprécier la plate-forme sur laquelle est arrivé très tardivement l'important bâtiment dénommé GHR, qui est conservé. Elle révèle aussi le développé de morphologie de ce fort avec, sur la partie droite, la cour basse (ancienne cour du Commandeur), qui permet l'entrée dans le fort au pied de la tour carrée du Roi René et la galerie des officiers avec, en fond de perspective, l'entrée et la rampe des canons ainsi que la chapelle à droite. La coupe Est-Ouest donne la physionomie du fort entre l'entrée du port et l'église Saint-Laurent, en passant par la Place d'Armes.

Notre mission est au final assez complexe, et dépasse la question première de l'insertion du jardin dans le fort. Au-delà de la commande d'un parcours-jardin, il s'agit pour nous de proposer une définition des espaces extérieurs horizontaux, alors que l'équipe d'architectes *Carta* ***et Ricciotti ,*** lauréat du MUCEM, traite dans le même temps toutes les verticales et tout le second œuvre des éléments de bâtiments. Ensuite, il faut savoir qu'une partie des composantes de la programmation muséographique du MUCEM sera abritée sous formes d'expositions permanentes ou temporaires dans les bâtiments du fort. Enfin, il, nous appartient de régler en même temps tous les aspects liés à l'accessibilité pour tous du public, qu'il s'agisse de la découverte du fort et du jardin-promenade ou de la déambulation liée aux diverses manifestations et accueil du public vers les expositions culturelles.
Concernant le parcours-jardin, le concept de l'intervention met en avant la création d'un "Jardin des migrations" destiné à rendre compte de l'idée de brassage des cultures et des plantes autour de la Méditerranée, ainsi que les relations unissant l'histoire des paysages à l'histoire des hommes.
Nous avons donc développé une série de 16 jardins ou situations de jardins comme autant de tableaux thématiques sensoriels et didactiques. La plupart de ces cheminements de jardins-belvédères se situent sur les franges même du fort dans l'épaisseur des ouvrages militaires ou levées de terre, à l'articulation entre l'intériorité même du fort et l'extériorité ouverte sur l'horizon. Une des situations de jardin propose un parcours ethnobotanique des plantes emblématiques de la Méditerranée qui accompagnera le parcours du chemin de ronde Est en regard de la ville et de la proximité avec le quartier du Panier, la vue sur le Major...

QUESTIONS - REPONSES

L'écoquartier, laboratoire des nouvelles pratiques des constructeurs... et des usagers ?

Laurent MERIC
Je serais assez tenté de croire que la réponse est déjà dans la question. Les écoquartiers ont encore aujourd'hui une dimension très expérimentale, et ceux qui sont actuellement en chantier en constituent les laboratoires en vraie grandeur, d'autant plus que les exigences des pouvoirs publics en matière environnementale vont constamment croissant. Mais c'est grâce à la pédagogie apportée par les professionnels organisant des formes urbaines à forte valeur éco-responsable que se diffuseront et se

généraliseront de nouvelles pratiques d'usage de la part des résidents.
Même s'il y a encore quelques réticences dans le public (« Ce n'est pas pour nous » ; « Je n'arriverais jamais à vivre dans un pareil endroit » ; etc.), je crois que le concept d'écoquartier n'a pas fini de susciter des vocations, aussi bien chez les professionnels que dans le grand public, y compris concernant la restructuration de l'habitat ancien.

Claude VALLETTE
Cette tendance se reconnaît d'ailleurs dans l'évolution du contenu du discours politique des élus locaux et – ce qui est bien plus important ! – sur leurs prises de décision à l'échelon communal ou intercommunal.

Laurent MERIC
Au risque de paraître quelque peu partial, je tiens à insister sur le fait que cette dimension exemplaire à l'égard des professionnels et pédagogique à l'égard des usagers est très présente dans la politique d'aménagement du quartier Sainte-Marthe...

Jean-Yves MIAUX
Le travail accompli sur Sainte-Marthe avec les promoteurs a bien démontré cet effet d'entraînement dans une sorte de "cercle vertueux" du développement durable. Par exemple, la classification BBC, considérée autrefois comme "très performante" est aujourd'hui considérée comme le minimum acceptable, et les autres critères de notre charte environnementale sont destinés à évoluer selon la même tendance.

Charles DAUBAS
En qualité de concepteur, je me garderai bien de me situer sur le terrain politique, mais cette double question des pratiques des constructeurs et des consommateurs me paraît en effet déterminante.
Sur quels leviers est-il possible de s'appuyer ? Aujourd'hui, la réglementation BBC ne s'intéresse qu'aux caractéristiques thermiques des bâtiments, alors que celles-ci ne sont déterminantes que pour la moitié de la consommation énergétique des foyers, l'autre moitié de cette dernière étant due aux appareils ménagers, ordinateurs, appareils image et son en veille, climatiseurs, etc.
Nous avons donc voulu élargir notre réflexion et agir sur ces postes ignorés par la réglementation. Les premières pistes exploitées ont consisté à optimiser la hauteur des immeubles et leur orientation par rapport aux vents dominants, à rechercher les meilleurs moyens de les protéger du mistral, etc. Il nous a ainsi été possible de réduire la consommation énergétique des immeubles sans recourir à des techniques coûteuses mais par la seule optimisation des pratiques de construction. Il reste bien entendu à agir auprès des habitants pour qu'ils modifient eux-mêmes leurs habitudes, en particulier de sur-accumulation d'appareils souvent laissés en mode veille et dont la consommation cumulée peut être très importante.

Jean-Louis KNIDEL :
Il est vrai que la multiplication des écoquartiers amène de plus en plus professionnels et consommateurs à s'interroger sur leurs pratiques. Il me semble très révélateur qu'EuroMed 2 nous ait ainsi offert l'opportunité de réactiver des potentiels naturels d'un site ; par exemple en utilisant le ruisseau des Aygalades pour faire baisser la température d'un quartier et le rendre ainsi plus confortable, ou en préservant le domaine bastidaire de Sainte-Marthe pour "tricoter" un paysage de campagne urbaine.

Les coulées vertes : pour une ville pratique et séduisante

Un participant dans la salle :
Paul Poirier, architecte faisant partie d'une petite équipe de Nantais qui effectue des travaux sur le pont transbordeur de nouvelle génération.
Le Vésinet, en banlieue parisienne, est un parc urbain aménagé il y a une centaine d'années et qui présente énormément de coulées vertes. Pendant de nombreuses années je suis allé au lycée en traversant la ville par les coulées vertes. A Nantes également, des coulées vertes permettent en pleine ville de relier un point à un autre en restant en pleine nature.
De telles infrastructures sont particulièrement structurantes pour la ville contemporaine.

Jean-Yves MIAUX
Effectivement, et vos propos me donnent l'occasion de dire quelques mots à propos du parc du XXVIème centenaire, que nous avons créé à l'emplacement de l'ancienne gare du Prado. Les 10 ha de l'emprise ont été complètement réaménagés, ce qui a complètement restructuré le quartier et créé un espace de respiration entre la ZAC du Rouet et le lotissement Cap Est, permettant ainsi de densifier ces derniers et de "recoudre" ensemble les quartiers du Rouet, de Menpenti *et de la Capelette.* Notre intention est d'ailleurs de continuer vers la Capelette en créant les jardins de *Bonnefoy* qui prolongeront le parc du XXVIème

centenaire. L'ensemble constituera ainsi une coulée verte dans toute cette partie Est de Marseille.

Claude VALLETTE
Voilà qui illustre bien notre volonté, matérialisée dans le SCOT et dans le PLU, de créer ces fameuses trames bleues et trames vertes. Il en sera donc fait ainsi, et cela conduira à une vraie physionomie nouvelle de ces quartiers (non seulement concernant la question de la nature en ville) pour la plus grande satisfaction de leurs habitants !

SAVOIR INTEGRER ET DYNAMISER L'EXISTANT

Jean-Louis KNIDEL
Je voudrais apporter un complément à la réflexion de M. Paul Poirier à propos du Vésinet. Je connais bien cette ville-parc créée au XIXème siècle qui constitue un exemple un peu atypique dans l'histoire de l'urbanisme français puisqu'elle a entièrement créée *ex nihilo* avec ses lacs, ses boisements, ses zones de verdure, etc.
Pour rester dans un cadre plus habituel, notre rôle est souvent de refaire la ville sur la ville, avec évidemment le défi permanent de créer du lien entre nos réalisations et ce qui existait déjà. Dans toutes les grandes villes, nous voyons bien combien il est important de mailler et de mettre en réseau tous les espaces publics, les parcs, les coulées vertes, les structures paysagères, les rivières et les ruisseaux. Notre rôle est de relier tous ces éléments pour aboutir non seulement à des continuités paysagères, mais aussi à des continuités de circulation piétonne. Et c'est la réussite de cette ambition qui fera la qualité de la ville-paysage de demain.

Laurent MERIC
Sans doute en raison de la pente naturelle de mes pratiques professionnelles, je considère que l'existant est d'abord et surtout constitué par les bâtiments existants. C'est d'ailleurs le sens de ce que je développais tout à l'heure : il est vrai que la nature est encore fortement présente à Marseille et, s'il n'est pas question que l'urbanisation l'investisse complètement, il y a beaucoup de bâtiments anciens à réhabiliter.
L'expérience dans le domaine de l'intervention sur l'habitat dégradé ancien montre d'ailleurs toujours que l'intervention sur l'existant oblige d'abord à se préoccuper des sujets les plus fondamentaux : les questions de sécurité matérielle et de salubrité des bâtiments. C'est pourquoi la Ville de Marseille développe depuis plusieurs années un plan important d'éradication de l'habitat indigne, avec un processus de diagnostic systématique et complet des immeubles. Nous trouvons en effet, même dans le centre-ville, des situations sociales et patrimoniales extrêmement difficiles et des immeubles en état de très grande vétusté car n'ayant pas connu de travaux d'entretien depuis bien longtemps. Il s'agit donc pour nous de commencer par restaurer les fondamentaux (murs porteurs, poutraisons, toitures, etc), avant même de vouloir prendre en compte les exigences actuelles en matière d'isolation et de consommation énergétique. Et ce n'est qu'une fois ces travaux faits qu'il n'est possible d'obtenir des habitants qui y sont relogés une modification de leurs comportements d'usage dans un sens écologiquement plus vertueux...

Jean-Yves MIAUX
La dynamique de Sainte-Marthe est identique : un nouveau quartier va se construire tout en respectant le patrimoine ancien, le caractère du site, les vues sur la mer, etc., et va connaître de nouvelles pratiques grâce à l'intégration et à la modernisation du bâti existant.

Charles DAUBAS
Je suis évidemment d'accord avec les propos de Jean-Louis Knidel sur le fait que notre rôle est souvent de mettre en résonance des éléments préexistants ou de faire renaître des éléments qui ont été perdus avec le temps, comme cela a été le cas du ruisseau des Aygalades.
Mais il consiste aussi à avoir une vision prospective de la ville, c'est à dire à être assez humble pour limiter son empreinte afin de ne pas empêcher son évolution future. Nous avons eu ainsi un travail important sur la réduction cette empreinte en termes d'emprise au sol. Je crois que nous y sommes assez bien parvenus puisque cette emprise est aujourd'hui inférieure d'un tiers à ce qui est habituellement constaté dans la ville.
Toujours dans ce souci de permettre une évolutivité satisfaisante de la ville, je dois avouer que nous sommes parfois circonspects sur le modèle des écoquartiers qui a été importé du Nord de l'Europe et qui est basé sur des solutions plutôt "technicistes". Ils mettent en effet en œuvre des solutions thermiques ou de traitement des déchets qui ont une certaine résonance aujourd'hui mais qui pourraient amener demain à se poser la question de leur recyclabilité ou de l'évolution technologique qu'elles permettent.
En définitive, être respectueux de l'existant consiste sans doute aussi à suivre une démarche de développement durable à partir de raisonnements éventuellement assez intuitifs où à partir de techniques

peu sophistiquées, les uns et les autres n'interdisant pas des réalisations intelligemment conçues...

QUESTIONS - REPONSES

1- Mais tout cela a un coût !

Claude VALLETTE.
Même s'il est banal de le dire, il est toujours opportun de rappeler que l'économie est forcément au centre de tous les projets d'urbanisme.
C'est pourquoi, au travers de ces grands travaux, la volonté de la Ville de Marseille est de créer des richesses. Transformer l'archipel des communes du territoire en une grande métropole permet, par un effet d'échelle, de se donner et d'obtenir des moyens nouveaux et plus importants

2 - En grand centre-ville, l'état de la voirie est désastreux, et certains endroits sont vraiment sales ! Ne vaudrait-il pas mieux mettre en œuvre une vraie politique de la ville ?

Claude VALLETTE :
Il est vrai qu'il reste encore des îlots fortement dégradés, mais ils sont, par la force du mouvement engagé, en forte résorption. L'image du Marseille d'aujourd'hui, et pour laquelle nous nous battons depuis longtemps (et nous battrons encore !) n'est heureusement plus celle-là.
La ville était autrefois littéralement coupée en deux par la Canebière, mais ce n'est plus le cas aujourd'hui : depuis des années, nous investissons beaucoup sur la partie Nord, sans doute même davantage que sur le Sud. Bien sûr, il reste encore beaucoup à faire. C'est pourquoi nous agissons constamment pour mettre en place des structures créatrices de richesses. Car nous n'acceptons pas, par exemple, de considérer comme "normaux" certains événements qui se produisent de temps à autre sur le port...

3 – Euro Méditerranée ne risquera-t-il pas de "tuer" l'ambiance urbaine qui faisait le charme d'autrefois ?

Claude VALLETTE :
Sûrement pas ! D'autant plus que 2013 sera pour nous une échéance de première importance, une année au cours de laquelle Marseille et son centre-ville devront se montrer sous leur meilleur jour aux visiteurs qui viendront de toute l'Europe.
Et même si les budgets ne sont hélas pas extensibles à volonté, nous voulons renforcer le réseau de transports en commun et semi-piétonniser le quartier du Vieux Port.
Pour cela, il faut pouvoir contourner le centre ville, ou mettre en place des infrastructures permettant de passer en dessous. Autant de grands chantiers qui dépassent d'ailleurs largement le seul cadre du centre-ville. Nous regrettons aujourd'hui que la ville n'ait pas toujours su mener en temps utile les grands projets qui lui étaient pourtant indispensables. Le cas de la L2 est, à ce sujet, assez exemplaire...
Mais il y a aujourd'hui, heureusement, une volonté politique beaucoup plus forte en ce sens, que ce soit du côté de MPM, de la Ville et du Conseil Général pour améliorer la situation.

EN CONCLUSION : LA RECHERCHE D'UN JUSTE EQUILIBRE

Laurent MERIC

Cet équilibre entre minéral et végétal est véritablement au centre du débat, au même titre que la question des formes urbaines dans les enjeux de développement et de renouvellement urbain.
De plus, comme cela a été souligné tout à l'heure, nous devons trouver des réponses qui soient durables, c'est à dire respectueuses de la mutabilité et de l'évolution de la ville.
Aussi bien en termes d'urbanisme que d'architecture, ou même en termes paysagers, ces réponses devront ainsi permettre aux générations futures de bien faire évoluer la ville et son habitat afin de toujours mieux s'adapter aux contraintes climatiques et naturelles. Je suis ainsi persuadé que nous sommes aujourd'hui en face d'un vaste défi d'adaptation des formes de ville et des formes d'habitat au caractère méditerranéen, et même marseillais.

Jean-Yves MIAUX
Un de nos objectifs importants est aussi d'économiser le foncier disponible. Nous disions tout à l'heure que

la densité ou l'intensité ne sont pas des notions inacceptables, à condition qu'elles s'effectuent au profit des espaces publics et en préservant tous les éléments naturels, trames vertes ou trames bleues.

Charles DAUBAS
Cela illustre bien l'interdépendance entre la ville et la nature. En réalité, la nature ne doit pas être vue seulement comme un espace à sanctuariser mais comme un véritable espace d'usage. Le fait que les espaces de nature soient véritablement utilisés constitue certainement la manière la plus simple et efficace de les protéger et de les maintenir.

Jean-Louis KNIDEL
De plus, nous avons bien insisté sur le fait qu'une ville est faite de stratifications et de mémoires successives constituant le bien commun des citoyens.
Très au-delà du seul rapport de la ville à la nature, ce lien commun entre les générations est important. C'est pourquoi nous devons construire avec soin tout ce qui constitue l'espace public afin de donner aux habitants la possibilité de se rencontrer, de marcher ensemble, de discuter, et de regarder vers les mêmes horizons. En d'autres termes, de pratiquer la ville...
Là est aussi notre responsabilité pour s'engager dans la fabrication de la ville.

Claude VALLETTE
Tout ce que nous avons abordé aujourd'hui participe de la même idée : répondre au besoin d'amélioration de la qualité de vie des habitants. Et n'oublions pas que cela contribue aussi à l'amélioration des rapports sociaux, cette dernière étant toujours le "fil rouge" qui guide la pensée de tout élu responsable...

Quelques mots, enfin, sur l'opération centre-ville :
- Premier point : je n'aime pas cette expression parfois employée de "reconquête" du Vieux Port. Le Vieux Port n'est pas un décor de théâtre : c'est le lieu d'une vraie vie maritime où coexistent le tourisme et l'économie. Il n'a donc nullement besoin d'être reconquis mais d'être protégé car, au delà de ceux qui y vivent et en vivent, il est notre patrimoine commun universellement connu. Vous tous, architectes, urbanistes et paysagistes, ne devez pas l'oublier et ne pas vous laisser influencer par ceux dont l'esprit serait obnubilé par deux ou trois barrières !
- Le deuxième point se rapporte évidemment à tout ce que vous nous avez expliqué à propos des jardins et des parcs urbains. Notre ville, qui peut paraître très minérale à l'observateur inattentif, est en réalité de plus en plus verdoyante. Et, au-delà des jardins et des liaisons vertes, notre PLU prévoit l'établissement de corridors de biodiversité pour préserver toute cette vie animale et végétale qui existe même si elle est trop immobile ou trop minuscule pour notre regard d'humains.
Nous avons déjà parlé du ruisseau des Aygalades, mais il y a aussi l'Huveaune sur lequel nous avons des projets, à côté du Stade Vélodrome, l'ensemble pouvant ainsi constituer une grande promenade jusqu'à la mer.
- Il y a aussi, en centre-ville, le Fort Saint-Jean. Un lieu occupé par la DRAC pendant un certain temps et qui est un peu mythique bien qu'encore peu fréquenté aujourd'hui.
Bien entendu, les temps ont bien changé et l'ouvrage n'a plus de vocation militaire depuis 1945, qui a vu sa destruction partielle par l'explosion des munitions qui y étaient stockées. Il est aujourd'hui l'objet d'un projet fantastique et sa réhabilitation permettra aux Marseillais, outre l'émotion de fréquenter un lieu chargé d'histoire, d'être saisis par le panorama à 180 degrés qu'il offre sur la ville.
- Et puis, au Sud, nous avons évidemment la volonté de préserver le patrimoine de la ville, y compris, comme nous l'avons vu, le patrimoine naturel quelle qu'en soit la dimension.

Tout cela illustre ce dynamisme urbanistique marseillais dont la réputation commence à être connue et reconnue au plan national et international. Tout en gardant son âme et sa personnalité, Marseille est entré de plain-pied dans le monde moderne, dans la mondialisation. Tout change d'échelle, les infrastructures se créent dans et autour de la ville pour créer ce "Grand Marseille" (un mot qu'il ne faut pourtant prononcer qu'avec précaution !) et apporter des solutions satisfaisantes à nos problèmes de mobilité et de déplacements.
Gardons à l'esprit que près de 50 % des personnes qui travaillent à Marseille viennent des communes de l'ensemble du territoire. Outre le réseau routier, la LGV sera pour nous un outil important. De même, ne serait-il pas possible de créer un RER puisque les voies ferrées existent déjà depuis le cœur de ville, en direction d'Aix et d'Aubagne, par exemple ?

Nous avons donc encore beaucoup de beaux projets à imaginer et à réaliser. Mais le mouvement est lancé dans le bon sens, c'est à dire selon des orientations qui correspondent, pour moi - qui suis médecin avant d'être urbaniste - à notre propre biologie.